

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 novembre 2021

Délibération

N° 21.157.1

En exercice 37

Présents 24

Votants 29

Pour 29

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

**BUDGET PRINCIPAL –
EXERCICE 2021 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Date de la convocation : 27/10/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le 2 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Jean-Pierre PEREZ (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Philippe VIDAL), monsieur Robert SENAL (représenté par monsieur Serge BACCOU), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

8 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 novembre 2021

Budget principal – Exercice 2021 – Décision modificative n°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n° 21.016.1 du 16 mars 2021 du Conseil communautaire concernant le rapport d'orientation budgétaire 2021 ;

Vu la délibération n° 21.029.1 du 13 avril 2021 du Conseil communautaire concernant l'approbation du compte de gestion 2020 du budget principal ;

Vu la délibération n° 21.030.1 du 13 avril 2021 du Conseil communautaire concernant l'approbation et le vote du compte administratif 2020 du budget principal ;

Vu la délibération n° 21.031.1 du 13 avril 2021 du Conseil communautaire d'affectation des résultats 2020 pour le budget principal ;

Vu la délibération n° 21.034.1 du 13 avril 2021 du Conseil communautaire approuvant le vote du budget primitif 2021 du budget principal ;

Considérant qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement de La Communauté de communes La Domitienne, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits et ajustements suffisants ;

Considérant que ces ajustements concernent la section de fonctionnement et la section d'investissement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°1 du budget principal 2021 telle que présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION de CREDITS	AUGMENTATION de CREDITS	DIMINUTION de CREDITS	AUGMENTATION de CREDITS
Chapitre	011	Charges à caractère générale	70 747,00 €			
Chapitre	022	Dépenses imprévues	13 656,50 €			
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante		36 418,00 €		
Chapitre	66	Charges financières		28 193,00 €		
Chapitre	70	Produits des services, du domaine, ventes divers			21 792,50 €	
Chapitre	74	Dotations et participations				2 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			84 403,50 €	64 611,00 €	21 792,50 €	2 000,00 €
			-19 792,50 €		-19 792,50 €	

INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION de CREDITS	AUGMENTATION de CREDITS	DIMINUTION de CREDITS	AUGMENTATION de CREDITS
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles	18 000,00 €			
Chapitre	204	Subventions d'équipement versées		23 000,00 €		
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	35 356,00 €			
Chapitre	26	Participations et créances rattachées à des participations		14 000,00 €		
Chapitre	27	Autres immobilisations financières		1 230,00 €		
Chapitre	024	Produits des cessions d'immobilisations				1 000,00 €
Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves				64 000,00 €
Chapitre	13	Subventions d'équipement			80 126,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT			53 356,00 €	38 230,00 €	80 126,00 €	65 000,00 €
			-15 126,00 €		-15 126,00 €	

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

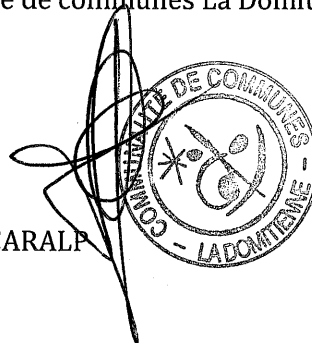
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20211102-DELIB_21_15